

République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 047 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 22 JUIN 2023**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise
à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	OBJET DU RECOURS	OBSERVATIONS
1.	1548/349/REC-22 du 19/09/2022	Jules Savi HOUESSO	Recours en inconstitutionnalité des décrets n°2022-384 du 08 juillet 2022 et n°2022-386 du 08 juillet 2022.	
2.	1885/405/REC-22	Joseph KPLOCA	Recours contre la décision n° 001/CSM-22 du 1 ^{er} février 2022 pour violation du droit de la défense et des droits de l'Homme.	
3.	0620/115/REC-23 du 21/03/23 0632/119/REC-23 du 23/03/2023 (En continuation)	Armand BOGNON Maïlys B. KPANOU Prosper BODJRENOU	Recours contre les propos tenus par Monsieur Jacques MIGAN pour violation des articles 34, 42 de la Constitution et 280 du code pénal et contre le procureur de la République près le TPI de Cotonou pour violation de l'article 35 de la Constitution.	
4.	0806/136/REC-23	- Sosthène Tochehou ADEOSSI - Louïs GOVOEYI - Oswald KINDJI	Recours en inconstitutionnalité de la nomination du Directeur général de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP).	
5.	1037/169/REC-23	Michel F. O. SODJINO	Recours en inconstitutionnalité de la désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle.	
6.	1039/171/REC-23	Abdou Akim RADJI	Recours en inconstitutionnalité de la désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle.	
7.	1040/172/REC-23	Michel F. O. SODJINO	Recours en inconstitutionnalité de la désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle.	



MISE EN ETAT

8.	1043/173/REC-23 du 30/05/2023	Joël T.S. GODONOU	Recours contre la désignation des quatre (04) membres de la Cour constitutionnelle par le bureau de l'Assemblée nationale.
----	----------------------------------	-------------------	--

Cotonou, le 21 JUIN 2023

Le Greffier en chef,




Sylvestre FARRA